

PACK FFME

FORMATIONS ESCALADE

FÉDÉRATION FRANÇAISE MONTAGNE ESCALADE

Dernière mise à jour – août 2025

LE DÉPARTEMENT EMPLOI FORMATION QUALIFICATION

Qui fait quoi à la formation ?



Solène LAMBALLE

Responsable de l'organisme de formation

s.lamballe@ffme.fr



Marianne BERGER

DTN Adjointe en charge de la formation

m.berger@ffme.fr



Laurence VAUTHIER

Collaboratrice du Département en charge des formations fédérales et du CQP AESA

l.vauthier@ffme.fr



Vincent CLARISSE

Coordonnateur du DEJEPS Escalade AURA

v.clarisse@ffme.fr



Bénédicte COUETTE

Responsable adjointe de l'organisme de formation

b.couette@ffme.fr



Siméon LE DROU

Co-coordonnateur du DEJEPS Escalade IDF

s.ledrou@ffme.fr



Julia MILTENBERGER

Co-coordonnatrice du DEJEPS Escalade IDF

j.miltenberger@ffme.fr



Caroline APPY

Collaboratrice du Département en charge du DEJEPS et du DESJEPS

c.appy@ffme.fr

SOMMAIRE

01 ■ Introduction à la formation

02 ■ Introduction aux formations en escalade

03 ■ Les formations pour encadrer

04 ■ Les formations pour juger

05 ■ Les formations pour ouvrir

06 ■ Obtenir un diplôme



SOMMAIRE DÉTAILLÉ

SOMMAIRE DÉTAILLÉ

Cliquer sur un titre pour vous rendre sur la partie correspondante

INTRODUCTION A LA FORMATION

- L'écosystème de la formation dans le sport
- Les acteurs de la formation en escalade
- Les rôles de la FFME en matière de formation
- Formation fédérale VS formation professionnelle
- Centre de Formation par Apprentissage (CFA)
- Les financements de la formation
- Éléments de communication sur les métiers et les formations en escalade

INTRODUCTION FORMATIONS ESCALADE

- Les différentes fonctions en escalade
- En amont, les passeports
- Encadrer
- Arbitrer / Juger
- Ouvrir / Equiper
- Les parcours de formation

LES FORMATIONS POUR ENCADRER

- Introduction aux formations d'encadrant
- Les formations fédérales (bénévoles)
- Les formations professionnelles
- Récapitulatif des formations d'encadrant

LES FORMATIONS POUR JUGER

- Schéma de la filière juge en escalade
- Les formations fédérales de juge

LES FORMATIONS POUR OUVRIR

- Schéma de la filière ouvreur/ équipeur en escalade
- Les formations fédérales générales
- Les formations fédérales d'ouvreur
- Qui fait quoi ?

OBTENIR UN DIPLÔME

- S'inscrire et valider une formation
- Les équivalences, dispenses et allègements
- La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

01

INTRODUCTION À LA FORMATION

Cliquer sur un titre pour vous rendre sur la partie correspondante



L'écosystème de la formation dans le sport

Les acteurs de la formation en escalade

Les rôles de la FFME en matière de formation

Formation fédérale VS formation professionnelle

Le centre de formation par apprentissage (CFA)

Les financements de la formation

Éléments de communication sur les métiers et les formations en escalade

01 L'ÉCOSYSTÈME DE LA FORMATION DANS LE SPORT



Principe de la profession réglementée d'éducateur sportif – L212-1 Code du Sport :

- **Obligation de détenir une carte professionnelle pour exercer contre rémunération**
- **Pas d'obligation de diplôme pour les éducateurs bénévoles** : le dirigeant de la structure est responsable d'évaluer si l'éducateur dispose de toutes les compétences nécessaires et suffisantes pour garantir l'accueil des publics en sécurité.

- **Principe de filière, d'adéquation formation/métier, et de progression**
- **Au-delà de la profession d'éducateur sportif, principe de formation continue pour tous tout au long de la vie**

Cartographie des métiers de la branche sport

02 LES ACTEURS DE LA FORMATION EN ESCALADE

En escalade, plusieurs acteurs interviennent pour former les éducateurs professionnels et bénévoles :

- **État** : via le Ministère en charge des sports et ses structures déconcentrées pour la filière d'État (BPJEPS et CS / DEJEPS / DESJEPS) délégués à la FFME – plus d'informations
- **FFME et structures déconcentrées** : pour les formations fédérales (Initiateurs, Moniteurs, Entraîneurs) et le Titre à Finalité Professionnelle Moniteur d'Escalade sur Structure Artificielle (TFP MESA)
- **Branche professionnelle du sport :** pour le Certificat de Qualification Professionnelle Animateur d'Escalade sur Structure Artificielle (CQP AESA) délégué à la FFME – plus d'informations
- **Universités :** via les filières STAPS (Licence entraînement sportif)
- **Établissements publics (CREPS, ENSA)** pour les formations liées à l'encadrement en environnement spécifique (DEJEPS Milieux Naturels, DE Guide de haute montagne)

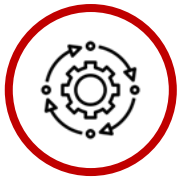


03 LES RÔLES DE LA FFME EN MATIÈRE DE FORMATION



Proposer des formations adaptées à tous les publics selon :

- **La discipline** : escalade, ski-alpinisme, alpinisme, canyon
- **Les statuts** : professionnels, bénévoles, dirigeants, juges
- **Les métiers et les fonctions** : éducateur sportif, ouvreur, équipeur, directeur de structure etc.
- **Les activités encadrées** : animation, initiation, perfectionnement, entraînement, para-escalade, baby/kid grimpe, escalade santé etc.
- **Les lieux et espaces de pratique** : SAE, SNE, canyon, montagne etc.



Coordonner la mise en œuvre des formations aux différents échelons territoriaux



Rendre ses formations accessibles en termes de dates, de lieux, de fréquences, de formats, de coûts…



Adapter ses formations aux évolutions de la pratique pour garantir l'adéquation entre les compétences attendues par le terrain et celles transmises en formation

04 FORMATION FÉDÉRALE VS FORMATION PROFESSIONNELLE

	FORMATIONS FÉDÉRALES	FORMATIONS PROFESSIONNELLES
POUR QUOI ?	• Donne des compétences pour exercer les missions d'éducateur sportif **à titre bénévole** • Donne des compétences pour exercer toute autre activité (hors encadrement) de manière professionnelle ou bénévole	• **Obligatoire** pour exercer la profession d'éducateur sportif **contre rémunération**
POUR QUI ?	**Licenciés de la FFME**	Tous publics
QUOI ?	**Brevets fédéraux**	**Diplômes professionnels :** CQP, BPJEPS, TFP, DEJEPS, DESJEPS, Licence STAPS
QUI ?	FFME	**FFME** pour le compte du Ministère en charge des Sports et de la branche professionnelle du sport, **Universités**, **CREPS**
FINANCEMENTS ?	Financements de la formation professionnelle pour les salariés (OPCO)	Financements de la formation professionnelle pour les salariés (OPCO), contrats d'alternance, CPF, financements France Travail/ Conseils Régionaux

Plus d'informations

*Opérateur de compétences : organisme français agréé par l'État chargé d'accompagner la formation professionnelle.

05 LE CENTRE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (CFA)

Existence d'un CFA à la FFME depuis mars 2023

OBJECTIFS DU CFA

- **Accompagner la professionnalisation des structures** et **favoriser l'embauche** d'encadrants diplômés
- Proposer une **nouvelle modalité de financement** des formations

AVANTAGES POUR L'EMPLOYEUR
qui recrute en contrat d'apprentissage

- Exonérations de charges sociales
- Aide exceptionnelle à l'embauche de **5 000€** (jusqu'au 31/12/2025)
- Prise en charge intégrale des frais pédagogiques de formation

Public éligible :
Jeunes de 18 à 30 ans révolus

Formations éligibles :
TFP MESA, DEJEPS
Escalade

Simulateur coût alternance

Portail de l'apprentissage

Guide de l'apprentissage FFME

06 LES FINANCEMENTS DE LA FORMATION (1/3)

Généralités

LES FINANCEURS

- **La personne en formation elle-même :** fonds propres, CPF
- **Un employeur** via ses fonds propres ou via son opérateur de compétences (OPCO* – AFDAS pour la branche du Sport)
- **L'État** (dispositifs spécifiques, France Travail)
- **Une collectivité territoriale**
- **Plusieurs acteurs à la fois en cas de co-financement**



Plus d'informations

LES CRITÈRES DE FINANCEMENT

- **Identité de la personne :** âge, niveau d'études, personne en situation de handicap
- **Statut :** salarié, bénévole, demandeur d'emploi, étudiant, SHN
- **Formation visée :** niveau, durée, volume horaire, professionnelle ou fédérale

LES DEPENSES POUVANT ETRE FINANCÉES

- Les **frais pédagogiques** de la formation (selon un tarif horaire pour la formation en centre)
- Les **frais annexes** (déplacements, hébergements, transports)
- Les **aides à la rémunération** pour les salariés en formation

06 LES FINANCEMENTS DE LA FORMATION (2/3)

Focus sur quelques dispositifs

Cliquer sur les titres pour plus d'informations

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Compte personnel crédité en euros tout au long de la vie professionnelle, que chaque personne peut mobiliser quand/comme elle veut pour financer une formation

CONTRATS D'ALTERNANCE GÉRÉS PAR L'OPCO

Dispositifs de financements à destination de jeunes signant un premier contrat de travail, intégrant l'accès à une formation professionnelle enregistrée au RNCP et réalisée pendant la durée du contrat de travail

- **Contrat de professionnalisation** (jusqu'à 26 ans)
- **Contrat d'apprentissage** (jusqu'à 30 ans)

AUTRES FONDS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'OPCO

L'AFDAS peut orienter la demande de financement vers un dispositif existant selon le profil du candidat et de la formation

AIDE INDIVIDUELLE À LA FORMATION DE FRANCE TRAVAIL

Pour les demandeurs d'emploi inscrits souhaitant s'inscrire à une formation enregistrée au RNCP

06 LES FINANCEMENTS DE LA FORMATION (3/3)

Les financements possibles par statut et par formation

Logigramme des financements

	LES FORMATIONS FÉDÉRALES	FORMATIONS PROFESSIONNELLES
SALARIÉS	Dispositifs de financements de la formation professionnelle par l'AFDAS **hors contrats d'alternance** (professionnalisation ou apprentissage)	Dispositifs de financements de la formation professionnelle par l'AFDAS **dont contrats d'alternance** (professionnalisation ou apprentissage selon les formations) CPF
BÉNÉVOLES	Fonds propres	Fonds propres
DEMANDEURS D'EMPLOI	Fonds propres	France Travail Conseils régionaux
ÉTUDIANTS	Fonds propres	CPF si crédité
SPORTIFS DE HAUT NIVEAU	Fonds propres	CPF si crédité Conseils régionaux – DRAJES - ANS
FONCTIONNAIRES	Fonds propres Employeur	CPF Employeurs
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS	Fonds propres	Fonds d'Assurance Formation (FAF) – notamment des chefs d'entreprises artisanales
ÉLUS DIRIGEANTS	Dispositifs de financements de la formation professionnelle par l'AFDAS pour les formations en lien avec les fonctions du mandat	

07 ÉLÉMENTS DE COMMUNICATION SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS EN ESCALADE

Séminaire Impact 2024 – insertion aux métiers de l'escalade



Isabelle MAZERIE – monitrice d'escalade



Hélène JANICOT, ouvreuse internationale

02

INTRODUCTION AUX FORMATIONS EN ESCALADE

Cliquer sur un titre pour vous rendre sur la partie correspondante



Les différentes fonctions en escalade

En amont, Progresser dans ma pratique : les passeports

Encadrer

Arbitrer / Juger

Ouvrir / Equiper

Les parcours de formation

01 LES DIFFÉRENTES FONCTIONS EN ESCALADE

En amont, progresser dans ma pratique : les passeports

ENCADRER



ARBITRER / JUGER



OUVRIR / ÉQUIPER



02 EN AMONT, PROGRESSER DANS MA PRATIQUE : LES PASSEPORTS

Définition : dispositif qui permet au pratiquant de situer son niveau de pratique (à l'image des étoiles en ski ou des ceintures en judo), **et de définir des étapes dans l'accession à la performance et à l'autonomie** dans les différentes composantes de l'activité





Les niveaux : blanc, jaune, orange, vert, bleu, violet et rouge et noir

Ils sont **demandés pour intégrer** des formations fédérales (justificatif du niveau technique d'entrée).

Passeports escalade

03 ENCADRER

Être éducateur sportif

Définition : l'éducateur sportif anime, enseigne et entraîne sa ou ses disciplines auprès de tous types de publics, dont il assure la sécurité et la progression pédagogique vers les objectifs fixés

Statut :

- **Bénévole**
- **Professionnel (contre rémunération)** → obligatoirement titulaire d'une certification professionnelle et d'une carte professionnelle d'éducateur sportif

Lieu d'activité : clubs, salles privées, entreprises individuelles

Autre mission : mise en œuvre du projet pédagogique de la structure, en lien avec l'équipe pour laquelle il travaille



Plus d'informations

04 ARBITRER / JUGER

Définition : lors d'une compétition, le juge est chargé de vérifier que les compétiteurs évoluent dans le respect des règlements sportifs. Il atteste de la bonne réalisation des épreuves, et établit les résultats officiels de la compétition.

Statut : bénévole

Lieu d'activité : compétition départementale, régionale, nationale, internationale

Autre mission : gérer l'isolement et le transit



Plus d'informations

05 OUVRIR / ÉQUIPER

Définition :

- **Ouvrir** : concevoir, installer et tester des itinéraires d'escalade de tous niveaux, en bloc et en difficulté pour tous les publics sur SAE
- **Équiper** : aménager des surfaces grimpables, aménager, sécuriser et entretenir des sites naturels d'escalade

Statut :

- Contrairement à la profession d'éducateur sportif, les métiers d'ouvreur et d'équipeur ne sont pas des professions réglementées par le code du sport : **ils peuvent donc être exercés contre rémunération sans diplôme professionnel**
- L'ouvreur et l'équipeur peuvent exercer leur activité à titre bénévole ou professionnel, avec ou sans diplôme selon les cas.

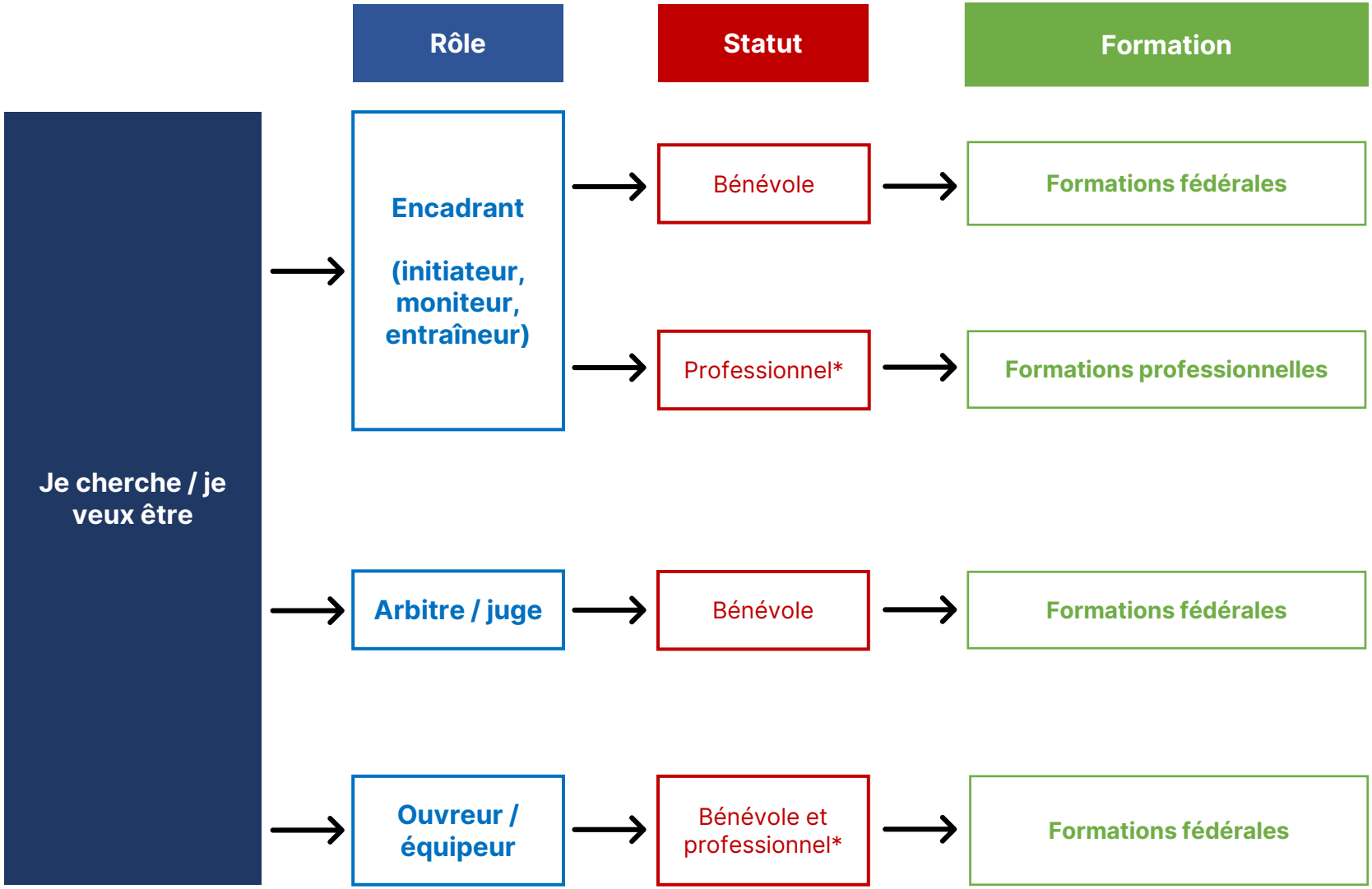
Lieu d'activité : SAE, compétition départementale, régionale, nationale, internationale, SNE

Autre mission : contrôler le matériel et les équipements

Plus d'informations



06 LES PARCOURS DE FORMATION



*Contre rémunération

03

LES FORMATIONS POUR ENCADRER

Introduction aux formations d'encadrant

Les formations fédérales (bénévoles)

Les formations professionnelles

Récapitulatif des formations d'encadrant

Cliquer sur un titre pour vous rendre sur la partie correspondante



INTRODUCTION AUX FORMATIONS D'ENCADRANT

1 Les trois rôles possibles de l'encadrant

2 Le schéma de la filière d'encadrement en escalade

3 L'encadrement en accueil collectif de mineurs (ACM)

Cliquer sur un titre pour vous rendre sur la partie correspondante

01 LES TROIS RÔLES POSSIBLES DE L'ENCADRANT

INITIATEUR/ANIMATEUR

Initie/anime des pratiquants qui **découvrent l'activité dans un objectif de loisir**. Il peut s'agir de publics enfants (baby/kid grimpe), de jeunes adolescents, de publics dits « spécifiques » (escalade-santé, escalade & handicap), ou de publics adultes.

MONITEUR

Fait progresser des pratiquants engagés dans une **démarche de perfectionnement** sportif dans leur discipline, vers un objectif de niveau.

ENTRAÎNEUR

Entraîne des pratiquants **engagés dans une démarche compétitive** jusqu'au plus haut niveau de pratique de la discipline, vers un objectif de résultat.

02 LE SCHÉMA DE LA FILIÈRE D'ENCADREMENT EN ESCALADE

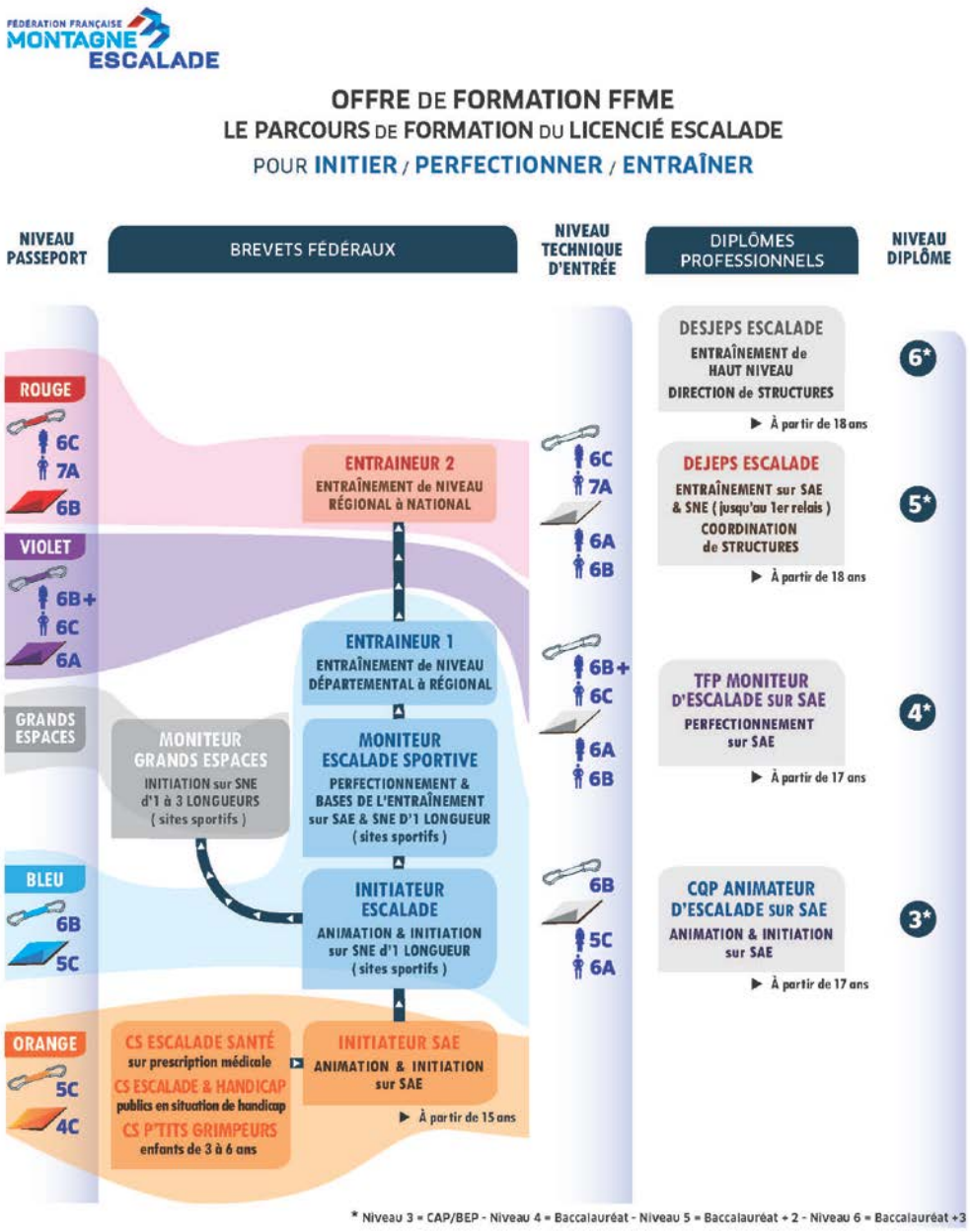
Âge minimum d'entrée en formation

18 ans

18 ans

17 ans

16 ans



- **Principe de filière :** avoir le diplôme sous-jacent pour rentrer sur une formation de niveau supérieur
- **Des passerelles entre les brevets fédéraux et les diplômes professionnels**

03 L'ENCADREMENT EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (ACM) – 1/2

ACM de type centre de vacances, colonies, centres aérés, accueil de loisir

	SAE	SITE DE BLOC	SITE SPORTIF	TERRAIN D'AVENTURE
CQP AESA	OUI	NON	NON	NON
TFP MESA	OUI	NON	NON	
INITIATEUR ESCALADE	OUI	OUI	OUI Uniquement sur les sites limités à une longueur	
MONITEUR D'ESCALADE	OUI	OUI		
DEJEPS ESCALADE	OUI	OUI		

Pour les encadrants titulaires d'un brevet fédéral uniquement :

- Obligation d'être majeur et de faire partie de l'équipe pédagogique déclarée
- Groupe de 8 grimpeurs maximum
- Obligation de déclaration des heures de départ en activité et de retour, d'utilisation de matériel conforme aux normes en vigueur, d'utilisation d'un moyen de communication fonctionnel, et du port du casque sur SNE.

Plus d'informations : Arrêté du 25 avril 2012

03 L'ENCADREMENT EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (ACM) – 2/2

Stages organisés par une structure fédérale à destination de licenciés mineurs

Un stage organisé par une structure affiliée à la FFME, comportant **au moins 7 mineurs** et **au moins une nuit à l'extérieur** du domicile familial, est considéré comme un accueil collectif de mineurs (ACM) dit « **séjour spécifique** ».

Les séjours spécifiques sont soumis à une réglementation précise :

- **Obligation de déclaration auprès du préfet** du département du lieu d'implantation de la structure, au moins deux mois avant le début du stage ;
- **Identification d'un type d'hébergement** permettant l'accueil de mineurs ;
- **Présence obligatoire d'une personne majeure désignée comme directeur du séjour**, et effectif d'encadrement composé d'au moins deux personnes majeures ;
- **Respect des conditions de qualification** et du taux d'encadrement prévus par la réglementation fédérale et le Code du Sport

Les déplacements pour se rendre en compétition **ne sont pas concernés** par la réglementation spécifique d'accueil collectif de mineurs

Plus d'informations :
Accueil collectif de mineurs

LES FORMATIONS FÉDÉRALES

1 Initiateur SAE

2 Initiateur Escalade

3 Moniteur Escalade Sportive

4 Moniteur Escalade Grands Espaces

5 Entraîneur 1

6 Entraîneur 2

7 Les formations continues

Cliquer sur un titre pour vous rendre sur la partie correspondante



01 INITIATEUR SAE – FORMATION FÉDÉRALE

PRÉROGATIVES

Encadrer bénévolement sur SAE de type bloc
et sur SAE avec points d'assurage

OBJECTIFS

- Surveiller la gestion de la sécurité de plusieurs cordées lors d'un créneau d'accès libre
- Animer un groupe d'au moins 6 personnes
- Développer les compétences des pratiquants jusqu'au Passeport orange

PUBLICS

Licenciés FFME

ORGANISATEUR

Ligues - *elles peuvent déléguer aux CT*

ÉLIGIBLE VAE Fédérale

Oui

PRÉREQUIS

- **16 ans minimum** à l'entrée en formation
- Expérience de co-encadrement de 15h
- **Niveau de pratique** : Passeport orange = 5c en voie et 4c en bloc
- PSC1, Extrait Casier judiciaire B3 de moins de 3 mois
- Maîtrise des techniques spécifiques

DURÉE

35 heures minimum en centre de formation et **20 heures d'alternance** en structure

TARIF

Entre **70€ et 295€** en moyenne

FINANCEMENTS

Fonds de la formation professionnelle continue pour les salariés

Voir le règlement du brevet

02 INITIATEUR ESCALADE – FORMATION FÉDÉRALE

PRÉROGATIVES

Encadrer bénévolement en escalade sur SAE et sites classés sportifs jusqu'au premier relais

OBJECTIFS

- Encadrer un groupe d'au moins 4 cordées en site sportif
- Développer les compétences des pratiquants jusqu'au niveau du passeport vert et du module de sécurité du passeport bleu

PUBLICS

Licenciés FFME

ORGANISATEUR

Ligues - *elles peuvent déléguer aux CT*

ÉLIGIBLE VAE Fédérale

Oui

PRÉREQUIS

- **17 ans minimum** à l'entrée en formation
- Titulaire de l'Initiateur SAE ou CQP AESA titulaire du Passeport Bleu
- **Niveau de pratique** : Passeport vert = 5c en voie et 5a en bloc + liste de 12 voies en 6a minimum réalisées dans au moins 3 sites sportifs différents
- Modules sécurité et éco-responsabilité du PP bleu
- Extrait casier judiciaire B3 de moins de 3 mois
- Maîtrise des techniques spécifiques

DURÉE

35 heures minimum en centre de formation et **35 heures d'alternance** en structure

TARIF

Entre 250€ et 385€ en moyenne

FINANCEMENTS

Fonds de la formation professionnelle continue pour les salariés

Voir le règlement du brevet

03 MONITEUR ESCALADE SPORTIVE – FORMATION FÉDÉRALE

PRÉROGATIVES

Encadrer bénévolement en escalade sur SAE et sites classés sportifs jusqu'au premier relais

OBJECTIFS

- Appliquer les connaissances théoriques et pratiques du perfectionnement et de l'entraînement
- Conduire des séances de perfectionnement et d'entraînement
- Encadrer en sécurité des entraînements pour des grimpeurs autonomes sur SAE ou site sportif d'une longueur

PUBLICS

Licenciés FFME

ORGANISATEUR

Ligues - *elles peuvent déléguer aux CT*

ÉLIGIBLE VAE Fédérale

Oui

PRÉREQUIS

- **18 ans minimum** à l'entrée en formation
- Titulaire de l'Initiateur Escalade
- **Niveau de pratique** : Passeport bleu = 6b en voie et 5c en bloc
- Extrait casier judiciaire B3 de moins de 3 mois

DURÉE

35 heures minimum en centre de formation

TARIF

Entre **320€ et 375€** en moyenne

FINANCEMENTS

Fonds de la formation professionnelle continue pour les salariés

Voir le règlement du brevet

04 MONITEUR ESCALADE GRANDS ESPACES – FORMATION FÉDÉRALE

PRÉROGATIVES

Encadrer bénévolement en escalade sur voies de plusieurs longueurs équipées

OBJECTIFS

- Encadrer 1 à 2 cordées sur site d'escalade de plusieurs longueurs équipées
- Développer les compétences des pratiquants jusqu'au passeport grands espaces dans une optique d'accession à l'autonomie

PUBLICS

Licenciés FFME

ORGANISATEUR

Ligues

ÉLIGIBLE VAE Fédérale

Oui

PRÉREQUIS

- **18 ans minimum** à l'entrée en formation
- Lise de 10 voies de 90m min, avec au moins 1 longueur en 6a dans chacune des voies, réalisées en leader fixe ou en réversible
- Titulaire de l'Initiateur Escalade, du Passeport bleu (délivré après 2011) et passeport grands espaces
- Extrait casier judiciaire B3 de moins de 3 mois

DURÉE

35 heures minimum en centre de formation

TARIF

Entre **395€ et 550€** en moyenne

FINANCEMENTS

Fonds de la formation professionnelle continue pour les salariés

Voir le règlement du brevet

05 ENTRAÎNEUR 1 – FORMATION FÉDÉRALE

PRÉROGATIVES

Entraîner bénévolement jusqu'à un niveau de compétition régional

OBJECTIFS

- Assurer l'entraînement dans un objectif de performance dans les trois disciplines
- Utiliser l'ouverture d'itinéraires comme moyen d'optimisation de l'entraînement
- Appliquer les connaissances en préparation physique

PRÉREQUIS

- **18 ans minimum** à l'entrée en formation
- Titulaire du Moniteur Escalade Sportive
- **Niveau de pratique :** Passeport bleu = 6b en voie et 5c en bloc
- Avoir participé à 3 compétitions en tant que compétiteur ou accompagnateur
- Extrait casier judiciaire B3 de moins de 3 mois

DURÉE

42 heures minimum en centre de formation

PUBLICS

Licenciés FFME

TARIF

Entre **250 €et 280€** en moyenne

ORGANISATEUR

Ligues

FINANCEMENTS

Fonds de la formation professionnelle continue pour les salariés

ÉLIGIBLE VAE Fédérale

Oui

Voir le règlement du brevet

06 ENTRAÎNEUR 2 – FORMATION FÉDÉRALE

PRÉROGATIVES

Entraîner bénévolement jusqu'à un niveau de compétition national

OBJECTIFS

- Planifier et programmer l'entraînement en fonction d'un objectif dans les trois disciplines
- Conduire en sécurité des séances d'entraînement
- Encadrer un groupe dans le cadre des compétitions
- Évaluer un cycle d'entraînement
- Optimiser les outils d'entraînement (ouverture et traçage temporaire)

PUBLICS

Licenciés FFME

ORGANISATEUR

FFME

ÉLIGIBLE VAE Fédérale

Oui

PRÉREQUIS

- **18 ans minimum** à l'entrée en formation
- Titulaire de l'Entraîneur 1
- **Niveau de pratique :** Passeport Rouge = 6c pour les femmes et 7a pour les hommes en voie et 6a pour tous en bloc
- Avoir participé à 3 compétitions en tant que compétiteur ou accompagnateur
- Justifier d'une expérience d'encadrement de compétiteurs pendant une saison
- Extrait de casier judiciaire B3 de moins de trois mois

DURÉE

140 heures minimum en centre de formation et **50 heures d'alternance** en structure

TARIF

1600 €

FINANCEMENTS

Fonds de la formation professionnelle continue pour les salariés

Voir le règlement du brevet

07 FORMATIONS CONTINUES SPÉCIFIQUES

Formations continues proposées aux éducateurs bénévoles ou professionnels déjà diplômés souhaitant élargir leurs champs de compétences vers l'accueil de publics particuliers ou la formation de formateurs :

- **CS Escalade-Santé** : animer des pratiques de « sport santé », notamment dans le cadre de l'accueil de pratiquants présentant une ALD, et de femmes en suivi de cancer du sein.
  Formation mixte de **32h en centre + FOAD + 10h stage pratique – 680€**



Règlement

- **CS Escalade & Handicap** : animer des pratiques de « sport pour tous », proposant un accueil adapté pour les personnes en situation de handicap ;
  Formation mixte de **42h en centre + FOAD + 10h stage pratique – 480€**



Règlement

- **CS P'tits Grimpeurs** : animer des pratiques spécifiques auprès d'enfants âgés de 3 à 6 ans Formation mixte de **16h en centre + FOAD et 10h stage pratique – 400€**



Règlement

- **Formation instructeur** : animer les formations de cadres sur les différents niveaux de brevets fédéraux au sein de sa région
  Formation de **21h en centre + 35h de stage pratique ; Prix : 240€**



Règlement

LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

1. CQP AESA
2. TFP MESA
3. DEJEPS Escalade
4. DESJEPS Escalade
5. Les autres formations professionnelles

Cliquer sur un titre pour vous rendre sur la partie correspondante



01

CQP ANIMATEUR D'ESCALADE SUR STRUCTURE ARTIFICIELLE (AESA) FORMATION PROFESSIONNELLE

Niveau 3 (CAP)

PRÉROGATIVES

Encadrer contre rémunération sur SAE de type bloc et sur SAE avec points d'ancrage

OBJECTIFS

- Construire des séances d'initiation à l'escalade sur structure artificielle à destination de tous les publics
- Conduire son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives

PUBLICS

Tous publics

ORGANISATEUR

FFME via les Ligues, Comités Territoriaux ou autre structure partenaire

ÉLIGIBLE VAE

Oui

PRÉREQUIS

- **17 ans minimum** à l'entrée en formation
- Expérience d'encadrement en escalade de 75h (dont 50h en difficulté) de moins de trois ans
- **Niveau de pratique** : 5c (F) / 6a (H) en bloc, 6b (H et F) en voie
- PSC1

DURÉE

165 heures en centre de formation et **105 heures d'alternance** en structure

TARIF

2805 € de frais pédagogiques et 60 € de frais de dossier

FINANCEMENTS

Fonds de la formation professionnelle continue et contrat de professionnalisation pour les salariés

CPF

Aides France Travail et Conseils régionaux

Voir les offres de formation

Fiche RNCP

02

TFP MONITEUR D'ESCALADE SUR STRUCTURE ARTIFICIELLE (MESA) FORMATION PROFESSIONNELLE

Niveau 4 (Bac)

PRÉROGATIVES

Encadrer contre rémunération sur SAE de type bloc et sur SAE avec points d'ancrage

OBJECTIFS

- Concevoir, conduire et évaluer des cycles de séances d'initiation et de perfectionnement technique en escalade sur structure artificielle à destination de tous les publics
- Aménager des itinéraires d'escalade sur structure artificielle permettant la progression des pratiquants
- Élaborer une action de développement au sein d'une structure d'escalade dans le respect de la réglementation en vigueur

PUBLICS

Tous publics

ORGANISATEUR

FFME

ÉLIGIBLE VAE

Oui

PRÉREQUIS

- **17 ans minimum** à l'entrée en formation
- Expérience d'encadrement en escalade de 100h (dont 75h en difficulté) de moins de trois ans
- **Niveau de pratique** 6a (F) / 6b (H) en bloc et 6b+ (F) / 6c (H) en voie
- PSC1

DURÉE

412 heures en centre de formation, **330 heures d'alternance** en structure

TARIF

6 180 € (hors parcours apprentissage) – **6 669 €** en apprentissage

60€ de frais de dossier

FINANCEMENTS

Fonds de la formation professionnelle continue et contrat de professionnalisation et d'apprentissage pour les salariés

CPF

Aides France Travail et Conseils régionaux

Fiche RNCP

Voir les offres de formation

03

DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION ESCALADE FORMATION PROFESSIONNELLE

Niveau 5 (Bac+2)

PRÉROGATIVES

Encadrer contre rémunération dans une démarche de perfectionnement sportif de l'escalade, sur SAE et SNE jusqu'au premier relais et en dessous de 1500m d'altitude

OBJECTIFS

- Concevoir un projet d'action
- Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- Conduire une démarche de perfectionnement sportif en escalade
- Encadrer l'escalade en sécurité

PUBLICS

Tous publics

ORGANISATEUR

FFME sur deux sessions : Ile de France et Auvergne Rhône Alpes

ÉLIGIBLE VAE

Oui, auprès des DRAJES

PRÉREQUIS

- **18 ans minimum** à l'entrée en formation / PSC1
- Expérience d'encadrement en escalade de 150h (dont 100h en difficulté) de moins de cinq ans
- Avoir participé à au moins trois compétitions officielles
- Liste de 20 voies de niveau 7a (H) / 6c (F) sur 5 SNE minimum
- **Niveau de pratique** : 6c/7a (H) et 6b/6c (F) en voie et 6b (H) et 6a (F) en bloc

DURÉE

700 heures en centre de formation et **540 heures d'alternance** en structure

TARIF

10 150 € (hors apprentissage) – **11 019 €** en apprentissage

60 € de frais de dossier

FINANCEMENTS

Fonds de la formation professionnelle continue, contrat de professionnalisation ou d'apprentissage pour les salariés

Aides France Travail et Conseils régionaux

CPF

Fiche RNCP

Voir les offres de formation

04

DESJEPS PERFORMANCE SPORTIVE MENTION ESCALADE FORMATION PROFESSIONNELLE

Niveau 6 (Bac+3)

PRÉROGATIVES

Encadrer contre rémunération dans une démarche de performance sportive de l'escalade, sur SAE et SNE jusqu'au premier relais

OBJECTIFS

- Conduire la stratégie d'une organisation du secteur
- Gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur
- Diriger un système d'entraînement en escalade
- Encadrer l'escalade en sécurité

PRÉREQUIS

- **18 ans minimum** à l'entrée en formation / PSC1
- Expérience d'entraînement d'au moins 300h d'un ou plusieurs athlètes de niveau régional dans les cinq dernières années
- Satisfaire aux tests d'entrée (conduite de séance de 30' suivie d'un entretien de 20' et analyse d'un document vidéo)

DURÉE

700 heures en centre de formation et **500 heures d'alternance** en structure

PUBLICS

Tous publics avec avis favorable du DTN requis

TARIF

8 750 € de frais pédagogiques et 150 € de frais de dossier

ORGANISATEUR

FFME en collaboration avec l'INSEP

FINANCEMENTS

Fonds de la formation professionnelle continue, contrat de professionnalisation ou d'apprentissage pour les salariés

Aides France Travail et Conseils régionaux

CPF

ÉLIGIBLE VAE

Oui, auprès des DRAJES

Fiche RNCP



Voir les offres de formation

05 LES AUTRES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Licences STAPS
(niveau 6)

Licence mention STAPS entraînement sportif – escalade

Encadrement de l'escalade à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel

Licence professionnelle mention Animation, Gestion et Organisation des Activités Physiques ou Sportives (AGOAPS)

Enseignement de l'escalade à l'exclusion des pratiques compétitives

Informations sur la filière STAPS

BPJEPS
(niveau 4)

BPJEPS Activités Physiques pour Tous (APT)

Encadrement et animation des activités physiques ou sportives à l'exclusion des pratiques compétitives

BPJEPS Activités Nautiques (AN) ou Activités Gymniques de la Forme et de la Force (AGFF) + Certificat de Spécialisation Escalade (CS Escalade) :

Conduite de cycle d'animation, et d'apprentissage en escalade sur SAE et SNE limités aux "secteurs de découverte", à l'exclusion de la via ferrata.

Informations sur les BPJEPS

DEJEPS Escalade en Milieux Naturels
(niveau 5)

DEJEPS Escalade en Milieux Naturels

Encadrement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'escalade pratiquée en et hors environnement spécifique, à l'exclusion des sites naturels situés à une altitude égale ou supérieure à 1500m.*

CREPS Aix en Provence, CREPS Vallon Pont d'Arc CREPS Montpellier

Le **Brevet d'État Escalade** (niveau 1 ou 2) n'est plus délivré depuis 2012.

*L'environnement spécifique fait référence à l'activité escalade pratiquée sur les istes sportifs au-delà du premier relais, et « terrains d'aventure »

RÉCAPITULATIF DES FORMATIONS D'ENCADREMENT

1 Récapitulatif des formations permettant l'encadrement contre rémunération

2 Récapitulatif des diplômes professionnels permettant l'encadrement sur sites naturels d'escalade

3 Différents organisateurs des formations d'encadrement en escalade

Cliquer sur un titre pour vous rendre sur la partie correspondante



01 RÉCAPITULATIF DES FORMATIONS PERMETTANT L'ENCADREMENT CONTRE RÉMUNÉRATION

FORMATIONS FÉDÉRALES

- INITIATEUR SAE ✗
- INITIATEUR ESCALADE ✗
- MONITEUR ESCALADE SPORTIVE ✗
- MONITEUR GRANDS ESPACES ✗
- ENTRAÎNEUR 1 ✗
- ENTRAÎNEUR 2 ✗

FORMATIONS PROFESSIONNELLES

- CQP AESA ✓
- TFP MESA ✓
- DEJEPS ESCALADE ✓
- DEJEPS ESCALADE EN MILIEUX NATURELS ✓
- DESJEPS ESCALADE ✓
- LICENCE STAPS ESCALADE ✓
- BPJEPS ET CS ACTIVITES ESCALADE ✓
- DE ALPINISME-GUIDE DE HAUTE MONTAGNE ✓
- BEES 1ER ET 2ND DEGRÉ ✓

REMARQUES

- *Chaque diplôme a des prérogatives limitant l'exercice de l'activité contre rémunération en termes de lieux de pratique (SAE ou SNE), mais pas en termes de niveaux encadrés (initiation, perfectionnement, entraînement). C'est au responsable de la structure de garantir l'adéquation entre le niveau de formation de l'éducateur et le niveau du groupe encadré, au-delà de la détention simple d'une carte professionnelle. Pour l'encadrement bénévole au sein de ses structures affiliées, la FFME préconise un niveau de qualification minimum (voir document RÈGLES D'ORGANISATION ET D'ENCADREMENT DES SÉANCES ET DES SORTIES).*
- *En cas de doute, consulter l'annexe II-1 du Code du sport, section « Escalade »*

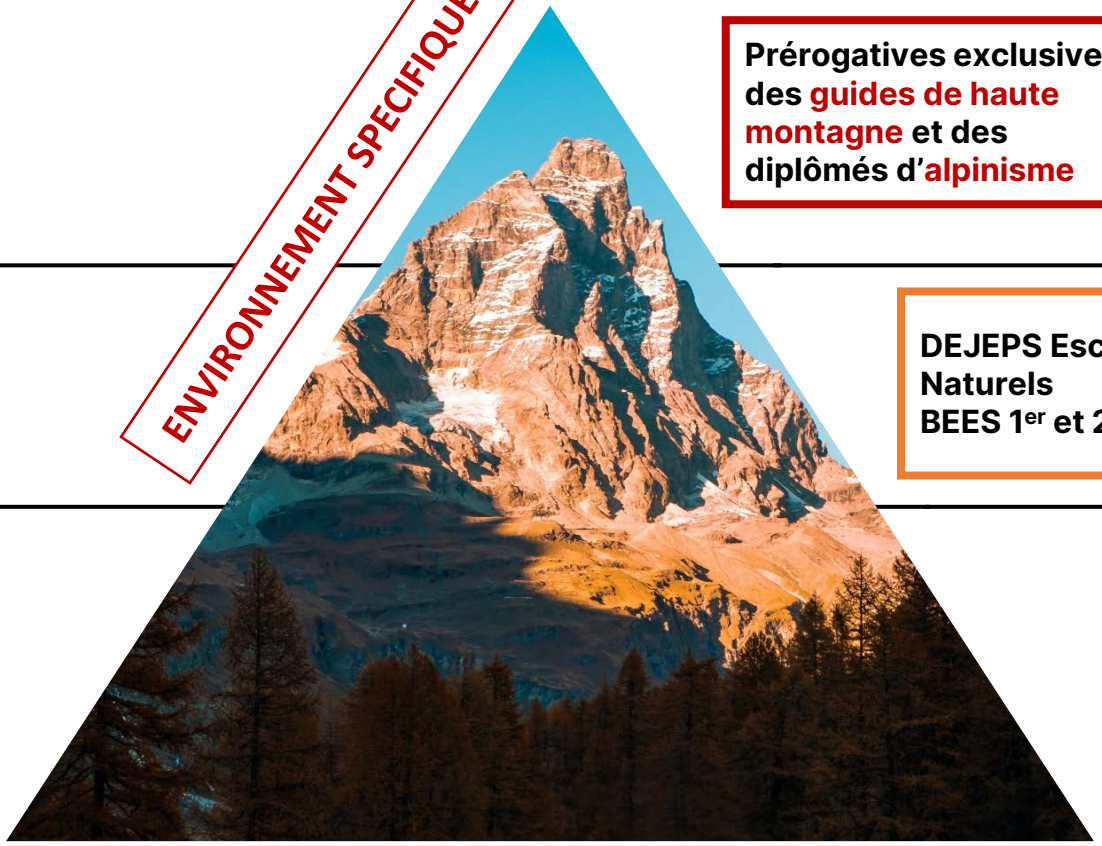
02 RÉCAPITULATIF DES DIPLÔMES PROFESSIONNELS PERMETTANT L'ENCADREMENT DE L'ESCALADE SUR SITES NATURELS

ENVIRONNEMENT SPECIFIQUE

1500 m

1er relais

0 m / bloc



Prérogatives exclusives des guides de haute montagne et des diplômés d'alpinisme

DEJEPS Escalade en Milieux Naturels
BEES 1er et 2e degré Escalade

BPJEPS*
Licences STAPS*
DEJEPS Escalade
DESJEPS Escalade
DEJEPS Escalade en Milieux Naturels
BEES 1er et 2e degré Escalade

Interdiction d'exercer sur SNE pour les titulaires du CQP AESA et du TFP MESA

*Pour ces diplômes nous recommandons vivement le suivi d'une formation fédérale spécifique en plus pour garantir la compétence de l'encadrant

03 QUI FAIT QUOI ?

Différents organisateurs des formations d'encadrement en escalade

ENCADRANT	FFME	CT / LIGUES FFME	AUTRES
INITIATEUR SAE		X	
CQP AESA	X	Ligues si déclarées OF et certifiées Qualiopi	
INITIATEUR ESCALADE		X	
BPJEPS ET CS ESCALADE			CREPS et autres OF
TFP MESA	X		
MONITEUR ESCALADE SPORTIVE		X	
MONITEUR GRANDS ESPACES		X	
ENTRAÎNEUR 1		X	
ENTRAÎNEUR 2	X		
DEJEPS ESCALADE	X		
DEJEPS MILIEUX NATURELS			CREPS
LICENCE STAPS ESCALADE			UNIVERSITÉS
DESJEPS ESCALADE	Avec l'INSEP		
DE ALPINISME-GUIDE DE HAUTE MONTAGNE			ENSA

04 LES FORMATIONS POUR JUGER

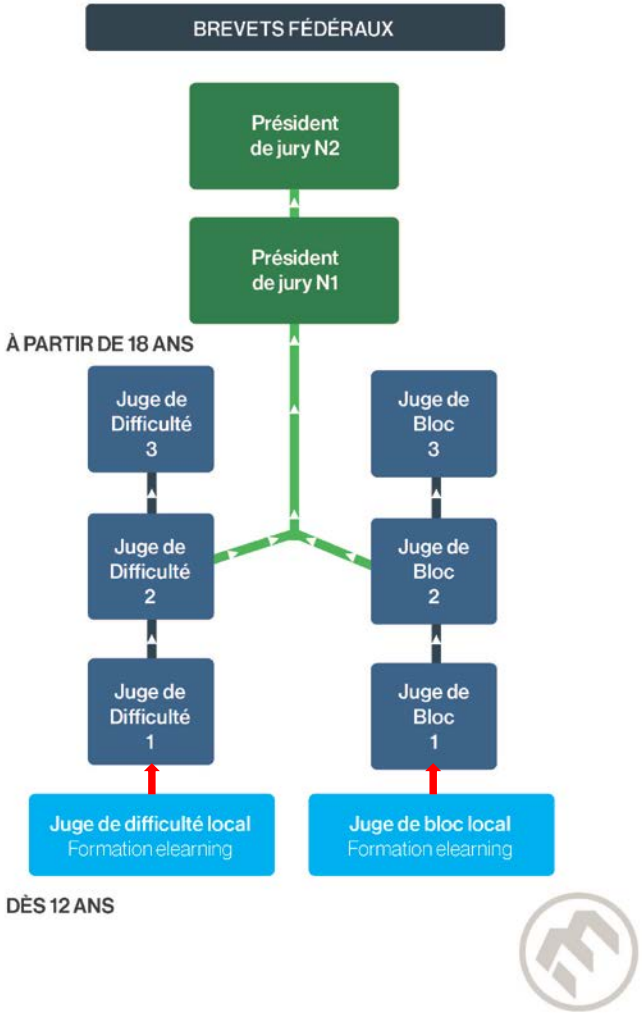
Schéma de la filière de juge en escalade

Les formations fédérales de juge

Cliquer sur un titre pour vous rendre sur la partie correspondante



01 SCHÉMA DE LA FILIÈRE DE JUGE EN ESCALADE



Voir les offres de formation de juge

02 LES FORMATIONS FÉDÉRALES DE JUGES

Juge escalade de compétition de blocs et/ou de difficulté

Règlement du brevet fédéral :
- Règlement bloc
- Règlement difficulté

Le juge de compétition **prépare son poste de travail**, vérifie **la sécurité des compétiteurs et des tiers** sur sa zone de responsabilité, **donne des informations** et des consignes conformément aux règles sportives, **juge**, **contrôle et enregistre la performance** sportive de la discipline.

Juge de bloc OU Juge de difficulté	Juge local	Formation juge Niveau 1	Formation juge Niveau 2	Formation juge Niveau 3
Prérogatives	Juger au **niveau local**	Juger au **niveau régional**	Juger au **niveau national**	Juger au **niveau international**
Durée et modalités de formation	• Entre 1h30 et 2h00 en elearning sur la plateforme RiseUp	• **3h** minimum en centre ou à distance, avec un formateur • Stage pratique sur deux compétitions officielles dont au moins une de niveau régional	• Stage pratique sur **deux compétitions officielles** de niveau national	• Stage pratique **sur deux compétitions officielles** de niveau international
Organisateur	FFME	Ligues		
Prérequis	• Licence FFME • **12 ans**	• Licence FFME • **12 ans** • Juge local de la discipline	• Licence FFME • **12 ans** • Expérience d'au moins **2 compétitions** dans la discipline en tant que pratiquant • **Juge niveau 1 et 3 expériences de jugement** dans la discipline	• Licence FFME • **12 ans** • Expérience d'au moins 2 compétitions dans la discipline en tant que pratiquant • **Juge niveau 2 et 3 expériences de jugement** dans la discipline au niveau national
Évaluation		**Trois épreuves écrites pour chaque niveau :** la connaissance des règles du jeu, leur application à partir d'un support vidéo, mesure de la performance		

03 LES FORMATIONS FÉDÉRALES DE JUGES

Président de jury de compétitions d'escalade

Règlement du brevet fédéral de président de jury de compétitions d'escalade

Le président de jury de compétitions d'escalade intervient à partir du niveau de compétition régionale. Il est compétent pour :

- **Organiser** et **animer** une équipe d'officiels
- **Assurer la sécurité** des compétiteurs et des tiers
- Présider la réunion technique, les jurys, le jury d'appel
- **Rendre des décisions motivées** en toute impartialité
- **Valider** et **proclamer** les résultats
- **Prendre les sanctions** sportives

Président de jury	Formation Président de Jury Niveau 1	Formation Président de Jury Niveau 2
Prérogatives	Juger au **niveau régional**	Juger au **niveau national**
Durée et modalités de formation	• **15h** minimum en centre • **3 stages pratiques** au poste de président de jury en compétition officielle	• **15h** minimum en centre • **3 stages pratiques** au poste de président de jury en compétition officielle
Lieu	FFME	
Prérequis	• Licence FFME • **18 ans** • **Diplôme Juge de difficulté et de bloc niveau 2**	• Licence FFME • **18 ans** • Diplôme **Président de jury de compétition d'escalade niveau 1** • **3 expériences de jugement** dont au moins 2 de niveau régional
Évaluation	**Trois épreuves écrites pour chaque niveau** : la connaissance des règles du jeu, la connaissance des règles d'accès, de participation et d'organisation, l'analyse d'un appel	

05

LES FORMATIONS POUR OUVRIR / ÉQUIPER

Cliquer sur un titre pour vous rendre sur la partie correspondante



Schéma de la filière ouvreur / équipeur en escalade

Les formations fédérales générales

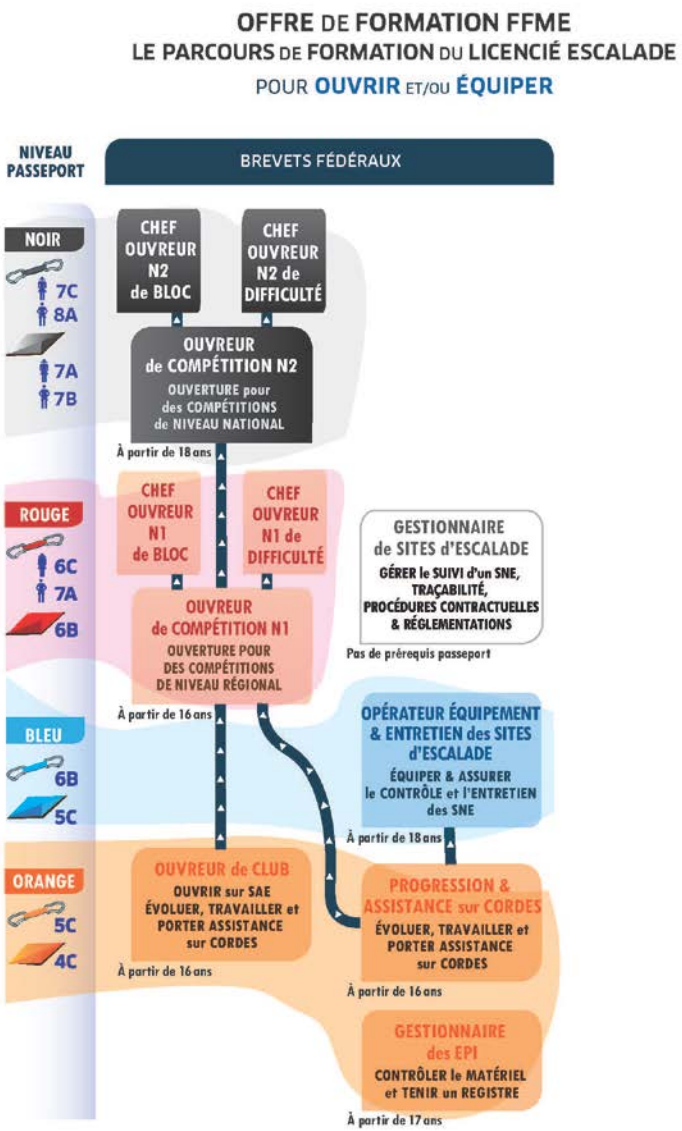
Les formations fédérales d'ouvreur

Les formations professionnelles

Qui fait quoi ?

01 SCHÉMA DE LA FILIÈRE OUVREUR / ÉQUIPEUR EN ESCALADE

FÉDÉRATION FRANÇAISE MONTAGNE ESCALADE



LES FORMATIONS FÉDÉRALES GÉNÉRALES

1. Brevet Fédéral Gestionnaire des EPI
2. Formation fédérale Progression et assistance sur cordes (PAC)
3. Brevet Fédéral Opérateur équipement et Entretien des Sites Naturels d'Escalade
4. Brevet Fédéral Gestionnaire des Sites Naturels d'Escalade

Cliquer sur un titre pour vous rendre sur la partie correspondante



01 BREVET FÉDÉRAL GESTIONNAIRE DES EPI

PRÉROGATIVES

Organiser la gestion et effectuer le contrôle des équipements de protection individuelle et des matériels de sécurité utilités pour les activités de montagne et d'escalade

- Identifier les EPI, créer les fiches de vie et tenir le registre
- En assurer le suivi, les contrôles, l'entretien et la maintenance
- Informer les utilisateurs, gestionnaires, dirigeants

PRÉREQUIS

- 16 ans, licence FFME
- PSC1
- Passeport orange

DURÉE

8 heures minimum auprès d'un formateur diplômé et en situation en manipulation de matériels

PUBLICS

Tous publics

TARIF

Entre **60 et 80€**

ORGANISATEUR

Ligues

AUTRES INFORMATIONS

- Évaluation : QCM de 30 questions
- Brevet fédéral attribué par équivalence aux licenciés titulaires du CQP AESA / CQP TEE / DEJEPS

ÉLIGIBLE VAEF

Oui

Voir le règlement du brevet

02 FORMATION FÉDÉRALE PROGRESSION ET ASSISTANCE SUR CORDES (PAC)

PRÉROGATIVES

Évoluer et travailler sur cordes en sécurité, et porter assistance à une tierce personne évoluant sur cordes sur SAE ou SNE

PUBLICS

Tous publics

ORGANISATEUR

Ligues

ÉLIGIBLE VAEF

Non

ÉVALUATION

QCM sur la règlementation du travail en hauteur et **mise en situation pratique** consistant à la mise en place d'un poste de travail, suivie d'une progression sur cordes avec utilisation de techniques de levage et évacuation d'une personne en situation de secours

PRÉREQUIS

- **17 ans**,
- Licence FFME,
- Passeport orange ou attestation de compétences délivrée par un cadre

DURÉE

21 heures dont 2h en e-learning en amont de la formation en présentiel, sur SAE ou SNE selon le profil des stagiaires

TARIF

250€ en moyenne

AUTRES INFORMATIONS

Formation attribuée par équivalence aux titulaires des BF Ouvreur de Club à jour de leur formation continue, et Équipeur de Sites Sportifs d'Escalade délivrés après janvier 2020, ainsi qu'aux licenciés titulaires du DEJEPS Escalade et du CQP TEE ou CQP Cordiste de niveau 1

Voir le règlement du brevet

03 BREVET FÉDÉRAL OPÉRATEUR ÉQUIPEMENT ET ENTRETIEN DES SITES NATURELS D'ESCALADE

PRÉROGATIVES

Équiper, rééquiper et effectuer les opérations de suivi des SNE en sécurité, dans le respect de l'environnement, du développement durable, de la réglementation et des recommandations fédérales

PRÉREQUIS

- **18 ans**, licence FFME,
- PSC1,
- Passeport bleu, attestation de formation PAC

PUBLICS

Tous publics

DURÉE

35 heures sur 5 jours dont **25 heures de pratique** sur le terrain

ORGANISATEUR

Ligues

TARIF

300€ en moyenne

ÉLIGIBLE VAEF

Non. Une validation interne peut en revanche être attribuée après la participation du candidat à une session de formation continue du BF.

AUTRES INFORMATIONS

Formation attribuée par équivalence sur demande aux licenciés titulaires du BF Equipeur Sites Sportifs Escalade jusqu'au 31/01/2026, et aux licenciés titulaires d'un DEJEPS Escalade ou du CQP TEE option Équipement et entretien des sites naturels

ÉVALUATION

En situation pratique afin de vérifier la capacité du candidat à gérer la sécurité, à choisir, purger et préparer une voie, à équiper et à effectuer une action de contrôle ou d'entretien



Voir le règlement du brevet

04 BREVET FÉDÉRAL GESTIONNAIRE DES SITES NATURELS D'ESCALADE

PRÉROGATIVES

Mettre en œuvre les outils de traçabilité de l'équipement, en lien avec les interlocuteurs impliqués dans l'accès et l'utilisation du site, **gérer le suivi d'un SNE**, en connaître les procédures contractuelles, la réglementation, les notions juridiques et les recommandations fédérales

PUBLICS

Tous publics

ORGANISATEUR

FFME

ÉLIGIBLE VAEF

Accessible VAEF après participation à une session de formation continue du BF

ÉVALUATION

Évaluation écrite portant sur les connaissances dans le domaine de la gestion d'un SNE

PRÉREQUIS

- **18 ans**, licence FFME,
- PSC1,
- BF Opérateur Équipement et Entretien des SNE (ou avoir suivre une formation complémentaire de 4h)

DURÉE

12 heures, possiblement en visioconférence

TARIF

Entre **200€ et 250€**

AUTRES INFORMATIONS

Formation attribuée par équivalence aux licenciés titulaires du DEJEPS Escalade



Voir le règlement du brevet

LES FORMATIONS FÉDÉRALES D'OUVREUR

1	Brevet Fédéral Ouvreur de club
2	Brevet Fédéral Ouvreur N1
3	Brevet Fédéral Chef Ouvreur N1, deux options : Bloc / Difficulté
4	Brevet Fédéral Ouvreur N2
5	Brevet Fédéral Chef Ouvreur N2, deux options : Bloc / Difficulté

Cliquer sur un titre pour vous rendre sur la partie correspondante

01 BREVET FÉDÉRAL OUVREUR DE CLUB

PRÉROGATIVES

Ouvrir en sécurité des itinéraires en voie et en bloc pour un public ciblé, préparer une session d'ouverture au sein d'un club, gérer la sécurité et informer les utilisateurs de la SAE

PRÉREQUIS

- **16 ans**
- Licence FFME
- Passeport orange ou attestation de compétences délivrée par un cadre

PUBLICS

Tous publics

DURÉE

28 heures

ORGANISATEUR

Ligues

TARIF

Entre **250€-300€** en moyenne

ÉLIGIBLE VAEF

Non

ÉVALUATION

En situation d'ouverture de bloc à thème et de voie dans un niveau déterminé + parcours de progression et assistance sur cordes

AUTRES INFORMATIONS

- Formation attribuée par équivalence aux licenciés titulaires du DEJEPS, du CQP AESA et du CQP TEE option « Ouverture et maintenance des SAE ». Allègements prévus pour les titulaires de la formation PAC (21 heures)
- Formation continue obligatoire tous les 4 ans



Voir le règlement du brevet

02 BREVET FÉDÉRAL OUVREUR N1

PRÉROGATIVES

Ouvrir, en sécurité et en équipe pour un public ciblé en difficulté et en bloc sur des **compétitions de niveau régional,** en tenant compte des règlements fédéraux en vigueur dans les différentes disciplines

DURÉE

35 heures sur 5 jours, suivies de deux stages pratiques organisés sur des compétitions officielles inscrites au calendrier fédéral, dont un au moins une de niveau régional (une en bloc et une en difficulté)

ORGANISATEUR

Ligues

ÉVALUATION

Questionnaire portant sur la connaissance des règles et contrôle continu sur une ouverture en difficulté et une ouverture en bloc

Voir le règlement du brevet

PRÉREQUIS

- **16 ans**, licence FFME,
- PSC1,
- Brevet fédéral Ouvreur de club ou attestation de formation PAC,
- Passeport rouge de moins de 2 ans ou avoir été ½ finaliste d'un Championnat de France Sénior de bloc ou difficulté ou finaliste d'un Championnat de France Jeune de bloc ou difficulté dans les 3 dernières années,
- Être présenté par le président de son club et fournir une lettre de motivation

TARIF

Entre **300€ et 400€** en moyenne

AUTRES INFORMATIONS

- Brevet fédéral attribué par équivalence sur demande et sous réserve de répondre aux prérequis aux titulaires des anciens brevets fédéraux Ouvreur Régional ou Ouvreur National ayant suivi une journée de formation continue
- Formation continue obligatoire tous les 4 ans

03 BREVET FÉDÉRAL CHEF OUVREUR N1, DEUX OPTIONS : BLOC / DIFFICULTÉ

PRÉROGATIVES

Planifier l'ouverture et veiller au respect du timing et des règles de sécurité, manager son équipe, communiquer avec les autres officiels, anticiper les problèmes d'arbitrage créés par l'ouverture, faire respecter les règlements fédéraux en vigueur, ouvrir et contrôler les voies et les blocs

PRÉREQUIS

- **18 ans**, licence FFME,
- BF Ouvreur N1,
- Justifier d'une expérience en tant qu'ouvreur sur au moins 2 compétitions officielles dans les 2 dernières années,
- Être présenté par le président de son club

ORGANISATEUR

FFME – Département Compétition

DURÉE

Stage pratique en situation de chef ouvreur stagiaire, sous tutorat d'un chef ouvreur titulaire dans la discipline choisie, et stage d'évaluation en compétition officielle de niveau régional (pas de formation théorique)

ÉVALUATION

Évaluation par contrôle continu et entretien de 30' à l'issue d'une mise en situation pratique de chef ouvreur stagiaire en compétition officielle de niveau régional de la discipline

TARIF

Gratuit

Voir le règlement du brevet

AUTRES INFORMATIONS

Formation continue obligatoire tous les 4 ans

04 BREVET FÉDÉRAL OUVREUR N2

PRÉROGATIVES

Ouvrir, en sécurité et en équipe pour un public ciblé en difficulté et en bloc sur des compétitions de niveau national, en tenant compte des règlements fédéraux en vigueur dans les différentes disciplines

ORGANISATEUR

FFME

ÉVALUATION

Évaluation écrite portant sur les connaissances des règles en vigueur, et contrôle continu sur une ouverture en difficulté et une ouverture en bloc



Voir le règlement du brevet

PRÉREQUIS

- **18 ans**, licence FFME, PSC1,
- Brevet Fédéral Ouvreur N1,
- Attestation de formation à la conduite de nacelle
- Justifier d'un **niveau de performance** lors d'un test technique (en voie H : 8a+ / F : 7c+ et en bloc H : 7b+ / F 7a+) ou en ayant pris part à une finale de Championnat de France Sénior ,
- Être présenté par le président de son club et fournir une lettre de motivation

DURÉE

42 heures sur 6 jours, suivies de deux stages pratiques organisés sur des compétitions officielles de niveau national (une en bloc et une en difficulté)

TARIF

Entre **400€ et 500€** en moyenne

AUTRES INFORMATIONS

Formation continue obligatoire tous les 4 ans

05 BREVET FÉDÉRAL CHEF OUVREUR N2, DEUX OPTIONS : BLOC / DIFFICULTÉ

PRÉROGATIVES

Planifier l'ouverture et veiller au respect du timing et des règles de sécurité, manager son équipe, communiquer avec les autres officiels, anticiper les problèmes d'arbitrage créés par l'ouverture, faire respecter les règlements fédéraux en vigueur, ouvrir et contrôler les voies et les blocs

PRÉREQUIS

- **18 ans**, licence FFME,
- BF Ouvreur N2,
- Justifier d'une expérience en tant qu'ouvreur sur au moins 2 compétitions officielles dans les 2 dernières années,
- Être présenté par le président de son club

ORGANISATEUR

FFME – Département Compétition

DURÉE

Stage pratique en situation de chef ouvreur stagiaire, sous tutorat d'un chef ouvreur N2 titulaire dans la discipline choisie, et **stage d'évaluation en compétition officielle** de niveau national (pas de formation théorique)

ÉVALUATION

Évaluation par contrôle continu et entretien de 30' à l'issue d'une mise en situation pratique de chef ouvreur sur toutes les catégories en compétition officielle de niveau national de la discipline

TARIF

Gratuit

Voir le règlement du brevet

AUTRES INFORMATIONS

Formation continue obligatoire tous les 2 ans

QUI FAIT QUOI ?

03 QUI FAIT QUOI ?

Filière ouverture / équipement

OUVREUR / ÉQUIPEUR	FFME	LIGUES
GESTIONNAIRE DES EPI		X
PROGRESSION ASSISTANCE SUR CORDES		X
OPERATEUR EQUIPEMENT ENTRETIEN SNE		X
GESTIONNAIRE DES SNE	X	
OUVREUR DE CLUB		X
OUVREUR N1		X
CHEF OUVREUR N1	Département Compétition	
OUVREUR N2	Département Formation	
CHEF OUVREUR N2	Département Compétition	

- *Le **CQP Technicien des Equipements d'Escalade**, dans ses deux options (Ouverture et maintenance sur SAE et Equipement et entretien des SNE, **n'est plus délivré depuis le 01/01/2025**. Il n'y a donc plus de diplôme professionnel dans la filière ouverture/équipement.*

06 OBTENIR UN DIPLOME

S’inscrire et valider une formation

Équivalences, dispenses et allègements

La validation des Acquis de l’Expérience (VAE)

Cliquer sur un titre pour vous rendre sur la partie correspondante



S’INSCRIRE ET VALIDER UNE FORMATION

1. Modalités d’inscription en formation fédérale
2. Modalités de validation d’une formation fédérale
3. Modalités d’inscription en formation professionnelle
4. Modalités de validation d’une formation professionnelle

01 MODALITÉS D'INSCRIPTION EN FORMATION FÉDÉRALE



Toutes les offres de formations fédérales sont mises en ligne sur le site www.ffme.fr

→ Menu Emploi- Formation / Formations fédérales / Escalade.

NB : Si vous ne trouvez pas la formation que vous souhaitez, c'est qu'il n'y a pas d'offre disponible et qu'il faut consulter la page ultérieurement.

Dans la majorité des cas, **les inscriptions se font en ligne via l'intranet** à partir des éléments renseignés dans la fiche licence – les pièces justificatives sont à télécharger dans le process d'inscription (PSC1, extrait de casier judiciaire). Les prérequis sont obligatoirement respectés pour permettre l'entrée en formation.

L'organisateur de la formation valide l'inscription sur l'intranet, puis confirme celle-ci par mail au participant.

NB : pour les formations non accessibles en ligne, le processus d'inscription est détaillé sur l'encart dédié.
En cas de difficulté, **contactez l'organisateur de la formation** (CT/ligue ou FFME à l'adresse formation@ffme.fr)

02 MODALITÉS DE VALIDATION D'UNE FORMATION FÉDÉRALE

Pour valider sa formation fédérale, le candidat doit :

1. Avoir suivi l'**intégralité de la formation** ;
2. Avoir **satisfait aux évaluations** de la formation ;
3. Réaliser **un stage pratique** (selon le brevet).

Validation stage pratique intranet

- Le candidat doit **déclarer son stage pratique dans son espace licencié** (structure d'accueil, tuteur) ;
- Le **président de la structure** d'accueil (ou **président de jury** ou **chef ouvreur** pour les officiels de compétitions) atteste de la réalisation effective du stage dans l'intranet ;
- Lorsque le candidat est « admis », le brevet fédéral est **délivré automatiquement après validation** de son expérience. Le brevet apparaît sur l'espace licencié d'où il peut être imprimé.



03 MODALITÉS D'INSCRIPTION EN FORMATION PROFESSIONNELLE



Les inscriptions en formations professionnelles (TFP, DEJEPS et DESJEPS) se font auprès du siège national de la FFME à partir des offres mises en ligne sur le site internet. Les inscriptions en CQP AESA se font auprès de la FFME, ou bien d'une ligue habilitée pour mettre en place la formation.

Les dossiers sont à renvoyer scannés par email à formation-pro@ffme.fr avant la date de fin d'inscription notifiée pour chaque session. Ces dossiers doivent inclure les pièces justificatives obligatoires.

NB : la qualité et complétude des dossiers transmis sont prises en compte dans la sélection des candidats pour les sessions où le nombre de places est limité

Le candidat dont le dossier est complet entre dans **le process de sélection :**

- Entretien de positionnement (en visio)
- Sélection en formation (selon le profil et le nombre de places disponibles)
- Validation du parcours individuel de formation et du devis individualisé

04 MODALITÉS DE VALIDATION D'UNE FORMATION PROFESSIONNELLE

Pour valider sa formation professionnelle, le candidat doit :

1. **Avoir suivi l'intégralité des heures de formation en centre** (cf. signature feuilles de présence) ;
2. **Avoir réalisé l'intégralité des heures d'alternance** en structure (cf. signature feuilles de suivi des heures d'alternance) ;
3. **Avoir validé l'ensemble des épreuves de certification** (cf. grilles de certification du diplôme visé) ;
4. **Être présenté par la FFME au jury** plénier d'attribution du diplôme

Plus d'informations : obligations réglementaires éducateur sportif



ÉQUIVALENCES, DISPENSES ET ALLÈGEMENTS

01 GÉNÉRALITÉS

Équivalences, dispenses, allègements… de quoi parle-t-on ?

- **Équivalence** : permet au titulaire d'un diplôme A d'**obtenir sur demande la totalité** (équivalence totale) **ou une partie** (équivalence partielle) d'un diplôme B, sans suivre de formation ni d'évaluation particulières. Les équivalences sont inscrites dans les arrêtés de création des diplômes, qui précisent les conditions à remplir pour pouvoir prétendre à une équivalence.

- **Dispense** : permet à un candidat déjà titulaire d'un diplôme, **de valider une partie du diplôme visé** (prérequis à l'entrée en formation, vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle, unité capitalisable ou bloc de compétences selon le diplôme), sans avoir à suivre la formation ni à passer l'épreuve de certification correspondante.

- **Allègement** : permet à un candidat déjà titulaire d'un ou plusieurs diplômes et expériences en lien avec le diplôme visé, **de bénéficier d'allègement de certaines heures de formation qui lui sont retirées de son parcours individuel de formation**. Attention, l'allègement n'est pas acquis, et ne dispense pas du passage et de la validation des épreuves de certification correspondantes.



Plus d'informations : tableau des équivalences, dispenses et allègements

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

1. Présentation de la validation des acquis de l'expérience (VAE)
2. Fonctionnement de la VAE
3. Résultats de la VAE

01 LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Définition : faire valoir ses expériences afin de justifier de l'acquisition des compétences permettant d'obtenir un diplôme

Public éligible : toute personne pouvant justifier d'un volume horaire d'expériences professionnelles et/ou bénévoles en lien avec le diplôme visé

Autres informations utiles :

- Dispositif encadré par la loi pour les demandes d'obtention des diplômes professionnels par la voie de la VAE
- La VAE du CQP AESA et du TFP MESA est gérée par la FFME / la VAE du DEJEPS Escalade est gérée par les services déconcentrés de l'Etat (DRAJES)
- Dispositif adapté par la FFME pour les brevets fédéraux
- Une demande de VAE par diplôme par an, trois demandes maximums par an tous diplômes confondus



Plus d'informations

02 FONCTIONNEMENT DE LA VAE

Comment ça marche ?

Pour tous les diplômes, procédure en deux étapes :

1. **Recevabilité** : **vérifier que le candidat répond à l'ensemble des prérequis établis** pour le diplôme visé, notamment au volume horaire d'expérience requis. Une attestation de recevabilité valable deux ans est transmise au candidat.

2. **Analyse de l'expérience** : le candidat rédige un dossier dans lequel il relate ses expériences et **démontre comment celles-ci lui ont permis d'acquérir les compétences attendues dans le diplôme visé**.

   - Pour les diplômes professionnels, un entretien oral est obligatoirement réalisé en présence de deux évaluateurs.
   - Une prestation d'accompagnement peut être proposée par la FFME pour accompagner les candidats dans la rédaction de leur dossier – CQP AESA.

03 RÉSULTATS DE LA VAE

Le candidat obtient **tout ou partie du diplôme** selon l'analyse de sa demande.

Le candidat obtenant le diplôme dans son intégralité dispose des **mêmes prérogatives que les personnes ayant obtenu le diplôme** par la voie de la formation.

OU

Le candidat n'obtenant qu'une partie du diplôme **peut s'inscrire en formation pour valider les parties manquantes**

Calendrier et modalités de VAE pour les formations gérées par la FFME

GLOSSAIRE

- **ALD** : Affection Longue Durée
- **ANS** : Agence Nationale du Sport
- **BC** : Bloc de Compétences
- **BEES** : Brevet d'Etat d'Educateur Sportif
- **BPJEPS** : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport
- **CFA** : Centre de Formation par Apprentissage
- **CPF** : Compte Personnel de Formation
- **CQP AESA** : Certificat de Qualification Professionnelle Animateur d'Escalade sur Structure Artificielle
- **CQP TEE** : Certificat de Qualification Professionnelle Technicien des Equipements d'Escalade
- **CREPS** : Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive
- **CS** : Certificat de Spécialisation
- **DEJEPS** : Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport
- **DESJEPS** : Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport
- **DRAJES** : Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
- **FOAD** : Formation Ouverte A Distance
- **INSEP** : Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance
- **OF** : Organisme de Formation
- **OPCO** : Opérateur de Compétences
- **RNCP** : Répertoire National des Certification Professionnelles
- **STAPS** : Sciences et Techniques des Activités Physiques Sportives
- **TFP MESA** : Titre à Finalité Professionnelle Moniteur d'Escalade sur Structure Artificielle
- **UC** : Unité Capitalisable
- **VAE** : Validation des Acquis de l'Expérience
- **VEPMSP** : Vérification des Exigences Préalables à la Mise en Situation Professionnelle

Contact utile

Service formation :
formation@ffme.fr

